



**SNU***ipp* - FSU

# **Création du corps des psychologues de l'Éducation Nationale**

# Psychologue de l'EN

## un nouveau corps en construction

- La loi de refondation de l'école (9/07/2013) :  
principe d'éducabilité, inclusion scolaire.

*Les psychologues sont cités dans la « communauté éducative ».*

- Les chantiers métiers (2013-14)

- un groupe de travail RASED (GT n°2)

*Missions des psychologues définies (fiche n°4)*

*Circulaire RASED du 18/08/2014*

- un groupe de travail COPsy (GT n°14)

- Juin 2014 : GT « Psychologues de l'Education nationale »  
Le GT 14 s'ouvre aux psychologues du 1<sup>er</sup> degré.



# L'avenir de la psychologie à l'école

- Le problème du « vivier »
- Le problème de la reconnaissance du métier et de l'identité professionnelle du psychologue 1er degré

## Les mandats du SNUIPP-FSU

- Un service de psychologie de la maternelle à l'université
- La reconnaissance statutaire et l'élévation du niveau de formation



# Architecture du nouveau corps Psychologues de l'Éducation Nationale

- Deux spécialités :

- 1er degré : éducation, développement et apprentissages
- 2<sup>nd</sup> degré et enseignement supérieur : éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle.

*Des formations « passerelle » permettront de changer de spécialité et d'accéder à la certification.*

- Deux grades :

- classe normale
- hors classe



# Schéma de formation

- Concours national externe et interne à Master 2 de psychologie
  - Épreuves d'admissibilité communes 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré
  - Épreuves d'admissions différenciées suivant le choix de la spécialité
- L'année de fonctionnaire-stagiaire permettant l'obtention de la certification
  - 3 lieux de formation :
    - Centres de formation (ex centres DEPS et DECOP),
    - ESPE
    - Stages sur le terrain



# Étudiant en psychologie

Une « spécialité » à choisir dès la 2<sup>ème</sup> phase du concours (épreuves d'admission)

- 1er degré : psychologie de l'éducation, du développement et des apprentissages ;
  - 2<sup>nd</sup> degré et enseignement supérieur : psychologie de l'éducation, du développement et du conseil en orientation scolaire et professionnelle.
- 
- La certification selon la spécialité à l'issue de l'année de fonctionnaire-stagiaire
  - La nomination dans une académie

***Ce qui n'est pas tranché...***

***... l'affectation pendant l'année de stagiairisation***

***... et la composition du jury de la certification.***



# Psychologue en poste

*Il faudra demander un changement de position administrative pour rester psychologue*

- **Psychologue avec statut de PE (cadre A)**

- Intégration : changement de corps (nouvelles règles pour la carrière, le mouvement, ...)
- Détachement : maintien du statut de PE (avancement, mouvement...)

- **Psychologue avec statut d'instituteur (cadre B)**

- passage par le corps de PE sur liste d'aptitude puis choix entre le détachement ou l'intégration.

## La position du SNUIPP-FSU

Le SNUipp-FSU demande le maintien sur le poste occupé à titre définitif...  
... quel que soit le choix du collègue !



# Le mouvement

- **Le concours devient national**
  - l'affectation stagiaire se fait en fonction d'un barème tenant compte notamment de la situation familiale
- **Le changement d'académie**

Deux temps :

  - un mouvement inter-académique
  - un mouvement intra-académique



# Le concours interne

## Ouvert aux enseignants titulaires d'un Master 2 de psychologie

### Ce que revendique le SNUIPP-FSU

- des aménagements de parcours pour les enseignants souhaitant accéder au master 2 de psychologie (pré-recrutements, congés formations, aides financières....)
- après le concours, une affectation dans le département d'origine
- Des formations passerelles  
Des formations dans les centres spécialisés (ex-DCOP et ex DEPS) pour les psychologues du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> qui veulent changer de spécialité.

# Le déroulement de carrière

- **Ce que propose le ministère :**
  - La grille indiciaire PE-certifiés [389-783]
  - Un accès contingenté à la hors-classe
  - Une accélération pour les débuts de carrière  
*(arrivée sur le 3ème échelon de la classe normale)*

## Ce que revendique le SNUIPP-FSU

- La garantie que tous les collègues arrivent à la hors classe avant le départ en retraite.
- La fusion de la classe normale et la hors classe pour un meilleur déroulement de carrière.
- Le maintien des droits acquis après 15 ans de services actifs comme instituteurs (départ en retraite à 57 ans possible).
- À minima, l'augmentation du ratio de passage à la hors classe (de 4,5 % actuellement dans le 1er degré à 7 %, ratio du 2nd degré).



# Régime indemnitaire

- **Actuellement dans le 1<sup>er</sup> degré :**
  - indemnité de fonction particulière : 834,12 €/an (pour les titulaires de DEPS)
  - ISAE : 400 €/an
  - indemnité en éducation prioritaire au prorata du temps d'intervention

## Ce que revendique le SNUIPP-FSU

- L'alignement de l'ISAE sur l'ISOE (1200 €/an actuellement) du 2nd degré
- Les mêmes indemnités pour les psychologues de l'EN que celles qui sont attribuées aux enseignants et aux CPE en REP et REP+
- Une bonification indiciaire ce qui permet d'en intégrer une partie dans le calcul de la retraite



# Les Obligations Réglementaires de Service

- **Actuellement dans le 1<sup>er</sup> degré :**

- Statut de PE : décret n°2008-775 du 30/07/2008 : 24h hebdo + 108 h annualisées
- Circulaire n° 74-148 du 19 avril 1974 : 24 heures tout compris sans la rédactions des écrits (compte-rendus des bilans etc....)

**36 semaines**

- **Actuellement dans le 2<sup>nd</sup> degré :**

- *décret du 25 août 2000 et arrêté du 4 septembre 2002 : 27h30 (rédaction comprise) + 9h10 (perfectionnement personnel + 4h à la libre disposition ; total : 40h40/semaine.*

**36 semaines +3  
semaines max  
(CIO)**

## Ce que revendique le SNUIPP-FSU

- Un alignement sur le temps de service des enseignants, soit 36 semaines
- Une reconnaissance du travail invisible et du temps FIR (Formation Information Recherche)

# Les éléments à construire

- **Le concours et la formation**
  - Le concours  
nombre d'épreuves / contenus / modalités
  - La formation
    - la maquette de master « psychologie de l'éducation et de la formation »
    - Le cahier des charges de la formation stagiaire :
      - Volume formation / stage
      - contenus de formations
      - Articulation centres de formation / ESPE / terrain
      - critères et modalités de certification
- **L'organisation du mouvement :**  
pour le 1er degré, passage d'un mouvement départemental à un mouvement académique (inter académique puis intra académique)
- **Les conditions d'exercice**  
(locaux, frais de déplacement, budget, secteur..)
- **La chaîne hiérarchique**



Merci pour votre attention

